Saint-Quentin-en-Yvelines
territoire de vos ambitions

Logement des jeunes
Mode d'emploi

2015 - 2016

Informer, conseiller, orienter et accompagner les jeunes

DIRECTION HABITAT

ÉDITO

À Saint-Quentin-en-Yvelines, l'offre de logements pour les jeunes, qu'ils soient en formation, stagiaires ou étudiants, ne cesse de s'accroître. Résidences pour étudiants et jeunes actifs, chambres chez l'habitant… les hébergements sont variés.

Avec plus de 18 000 étudiants à Saint-Quentin-en-Yvelines, le logement des jeunes apparaît comme une priorité pour la Communauté d'agglomération. En 2017, 5 nouvelles résidences étudiantes auront vu le jour, portant à 2 000 le nombre de places à offrir.

C'est pourquoi, la Casqy met à disposition ce mode d'emploi, pour informer, conseiller, orienter et accompagner les jeunes dans leur recherche de logement. Aides au logement, réglementation, adresses utiles, toutes les informations nécessaires sont présentées ici.

De plus, la direction Habitat de la Casqy, en partenariat avec le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOUS), et les acteurs locaux, a modernisé son dispositif de mise en relation, entre les particuliers souhaitant louer une chambre ou un logement et des étudiants en recherche d'hébergement, via un site dédié : www.sqy.lokaviz.fr

En espérant que ce guide répondra à toutes vos questions et vous donnera satisfaction dans vos recherches de logements.

Michel LAUGIER

Président de la Casqy
Conseiller départemental des Yvelines
Maire de Montigny-le-Bretonneux

SOMMAIRE

LES AIDES AU LOGEMENT	4 - 5
LES SERVICES PROPOSÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	6 - 7
LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES	8 - 9
LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTS	10 -11
LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE JEUNES/ÉTUDIANTS/SÉNIORS	12
LES RÉSIDENCES JEUNES ACTIFS	13
LES RÉSIDENCES SOCIALES	14 - 15
ADRESSES UTILES À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET DANS LES COMMUNES ENVIRONNANTES	16 - 18
PLAN SITUATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT ÉTUDIANT SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	19

LES AIDES AU LOGEMENT

En tant qu'étudiant ou jeune salarié, vous pouvez prétendre à différentes aides, pour vous permettre d'accéder à un logement, de payer votre loyer si vos revenus sont modestes ou si vous rencontrez des difficultés passagères.

L'ACCÈS AU LOGEMENT : LE DÉPÔT DE GARANTIE ET LA GARANTIE DE PAIEMENT DES LOYERS

Votre futur propriétaire, que vous accédiez à un logement social ou qu'il s'agisse d'un logement privé, vous demandera, avant l'entrée dans les lieux, une caution (un mois de loyer) et un garant qui, en cas d'impayé de loyer, pourra les régler. Si vous ne disposez pas de l'un ou de l'autre, vous pouvez solliciter deux dispositifs : le LOCA-PASS® et le PASS GRL®

1 - L'aide à la constitution du dépôt de garantie : l'avance LOCA-PASS® à l'initiative du locataire

L'avance LOCA-PASS® finance le dépôt de garantie pendant toute la durée de la location. Elle peut être accordée quel que soit le logement, qu'il appartienne à un bailleur privé ou public.
C'est une avance financée par l'Action logement® (1 % logement), qui est accordée au locataire sous forme de prêt sans intérêt dans la limite de 500 €.
Celui-ci est remboursable par petites mensualités (minimum 20 €) sur une durée maximale de 25 mois. La première échéance est prélevée 3 mois après le déblocage du prêt.
Attention : si vous quittez le logement avant la dernière échéance prévue, le remboursement anticipé est obligatoire dans un délai de trois mois à compter de votre départ.

2 - La garantie de paiement des loyers et des charges locatives

Si vous ne pouvez pas présenter de garant, deux dispositifs permettent aux propriétaires bailleurs d'être assurés du paiement de leur loyer : la garantie de paiement des loyers LOCA-PASS® pour le bailleur social et la garantie des risques locatifs (GRL®) pour le propriétaire privé.

a - La garantie LOCA-PASS® à l'initiative du locataire

Elle peut être accordée pour le logement social. La garantie est valable pour une période de location de trois ans et elle s'applique quelle que soit la cause de l'impayé. La garantie LOCA-PASS®, contrairement à l'avance, reste réservée à certains bénéficiaires :

- les salariés des entreprises cotisant à l'Action logement®
- les jeunes de moins de 30 ans en recherche ou en situation d'emploi (quel que soit l'employeur, y compris le secteur agricole, mais à l'exception des fonctionnaires) sans contrainte de plafond de ressources, ainsi que les étudiants (boursier, en CDD ou en stage)

b - La garantie des risques locatifs (la GRL®) à l'initiative du propriétaire bailleur privé

La GRL est un dispositif pour les locataires du parc privé qui n'ont pas de garant physique. Il assure la couverture totale des loyers impayés, sans limitation dans le temps. Elle concerne les candidats locataires dont le taux d'effort ne dépasse pas 50 % ; c'est-à-dire que le montant du loyer ne dépasse pas la moitié des revenus y compris l'Allocation Logement.

Les contacts pour aller plus loin :
LOCA-PASS® :

- SOLENDI : www.solendi.com
- PROCILIA : www.procilia.com
- GIPEC : www.gipec-logement.com

GRL® : www.grl.fr

LES AIDES AU LOGEMENT : APL ET ALS

En tant qu'étudiant, vos revenus sont peut-être modestes. Si vous remplissez les conditions de ressources, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement. Elles sont de deux types, en fonction de la nature de votre logement.
Le montant de l'allocation dépend de différents éléments : vos ressources, votre loyer, la taille de votre logement...

1 - L'Aide Personnalisée au Logement (APL)

Cette aide vous sera versée si votre logement a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État (cette convention fixe notamment un loyer maximum à respecter par le bailleur).
L'APL est versée directement par la CAF au bailleur. Le locataire ne verse donc au propriétaire que le solde.

2 - L'Allocation de Logement à caractère Social (ALS)

Cette aide est le plus souvent versée aux étudiants. L'ALS peut vous être attribuée si vous louez une chambre en foyer, en résidence universitaire, en appartement ou en maison. Contrairement à l'APL, l'ALS est versée au locataire, sauf si vous effectuez une demande afin qu'elle soit directement versée à votre propriétaire.

Pour bénéficier de ces allocations, vous devez remplir un dossier, téléchargeable sur le site de la Caisse d'allocations familiales : **www.caf.fr**

ATTENTION : si vous avez moins de 20 ans, ces aides suppriment les prestations familiales que peuvent percevoir vos parents.

CONTACT
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES
2, avenue des Prés
78280 GUYANCOURT
Tél. : 0820 25 78 10 (n° unique départemental)

LA RÉSERVATION DE LOGEMENTS DANS LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est réservataire de logements dans les résidences étudiantes suivantes : René-Cassin et Vauban à Guyancourt, Blaise-Pascal et Le Galibier à Montigny-le-Bretonneux, la Cybèle à Voisins-le-Bretonneux, René Cassin à Élancourt. Vous trouverez ci-après la description de ces résidences (loyers, typologie des logements…)

Qui peut obtenir un logement dans l'une de ces résidences, grâce à la Communauté d'agglomération ?

Les logements réservés à la Communauté d'agglomération sont en priorité attribués à des étudiants, stagiaires dont la formation est située dans l'une des sept communes de l'agglomération, domiciliés hors Saint-Quentin-en-Yvelines.

CONTACTS

Direction de l'Habitat de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
Tél. : 01 39 44 80 42
Fax : 01 30 57 12 64
Par courriel : logement-etudiants@agglo-sqy.fr

Par courrier, toute demande de dossier doit être adressée à :
Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération
1, rue Eugène-Hénaff
ZA du Buisson de la couldre - B.P. 10118
78192 TRAPPES CEDEX

ATTENTION :
La Communauté d'agglomération est réservataire d'un nombre restreint de places en résidences étudiantes.

De plus, la démarche de demande de logement auprès de la Communauté d'agglomération ne doit

pas vous dispenser de déposer une demande auprès des résidences ou du CROUS notamment.

LOKAVIZ

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en partenariat avec le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOUS), et les acteurs locaux, a modernisé son dispositif « chambre chez l'habitant » en apportant une simplification d'accès, en proposant des offres plus lisibles pour un public plus large, et une actualité sur la thématique du logement.

Les propriétaires de Saint-Quentin-en-Yvelines disposant de chambre, de logement indépendant ou à partager (colocation) peuvent désormais se faire connaître des étudiants grâce à ce dispositif.

Vous pouvez consulter le site internet suivant :

www.sqy.lokaviz.fr

Vous avez la possibilité de prendre contact avec le directeur de l'habitat de la Communauté d'agglomération.

LES RÉSIDENCES

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES (CROUS)

RÉSIDENCE VAUBAN
1, boulevard d'Alembert
78280 GUYANCOURT
Tél. : 01 34 52 08 05 (résidence)
Fax : 01 34 52 08 07
Internet : www.crous-versailles.fr

RÉSIDENCE JEAN-BAPTISTE LAMARCK
1, rue du Théâtre
78990 ÉLANCOURT
Tél. : 01 30 66 62 28 (résidence)
Fax : 01 30 62 65 39
Internet : www.crous-versailles.fr

RÉSIDENCE RENÉ CASSIN
4, place Pierre Mendes France
78990 ÉLANCOURT
Tél. : 01 30 50 86 27 (résidence)
Courriel : residence.rene-cassin@crous-versailles.fr

ou **Communauté d'agglomération**
Tél. : 01 39 44 80 42

Les résidences universitaires sont gérées par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Il en existe trois sur le territoire saint-quentinois, présentées ci-contre.

Pour prétendre à un hébergement, l'étudiant doit être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans une section d'établissement ouvrant droit au régime de la sécurité sociale étudiant. Les logements gérés par les CROUS sont réservés en priorité aux étudiants dont la famille dispose de faibles revenus. Les attributions sont prononcées sur la base d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que ceux retenus pour le calcul de la bourse universitaire. Les critères retenus prennent en compte les revenus de l'étudiant et de ses parents, la composition de la famille, l'éloignement géographique du domicile familial et les résultats universitaires.

Pour solliciter une admission, l'étudiant doit présenter un Dossier Social Étudiant (DSE). Celui-ci permet d'effectuer simultanément la demande de bourse d'enseignement supérieur et de logement. Le dossier doit être établi sur le site internet www.crous-versailles.fr, du 15 janvier au 30 avril.

Les chambres et studios gérés par le CROUS sont attribués fin juin et les décisions conditionnelles sont communiquées aux candidats fin juin. Toutefois, des disponibilités peuvent être offertes à toute période de l'année en fonction de la vacance des chambres ou logements.

ATTENTION : **la demande de logement universitaire doit obligatoirement être renouvelée chaque année.**

Pour tout renseignement complémentaire :
Tél. : 01 39 24 52 16
Internet : www.crous-versailles.fr / www.cnous.fr

Résidences	Type de logements meublés	Nombre	Public accueilli	Loyer mensuel (toutes charges comprises)	Dépôt de garantie	APL
VAUBAN Guyancourt	Studios de 20 m²	94	étudiants Célibataires/couples 18-26 ans	400 € Hors EDF	248 €	oui
	Studios T1 bis duplex - 37 m² Chambre A Chambre B	17		337 € 318 €	186 € 166 €	
	F2 34 m²	4		506 €	317 €	
TOTAL		**115**				
Jean-Baptiste LAMARCK Élancourt	Studettes (11,5-13 m²)	55	étudiants Célibataires 18-26 ans	324 €	172 €	oui
	Studettes (12,5-16,5 m²)	40		347 €	195 €	
	Studios (18-21,5 m²)	13		369 €	217 €	
	Studios pour handicapés (25,5-30,5 m²)	2		369 €	217 €	
TOTAL		**110**				
René CASSIN Élancourt	Studios T1 (16-19,5 m²) Studios T1 (20-23 m²)	69 92	étudiants Célibataires 18-26 ans	387€	192 €	oui
				434 €	230 €	oui
TOTAL		**161**				

LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTS

RÉSIDENCE BLAISE PASCAL
3-7, place Wicklow
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 30 43 30 25
Tél. : 01 39 44 80 42 (communauté d'agglomération)
www.studefi.fr

RÉSIDENCE LE GALIBIER
4, rue des Tritons
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
www.studefi.fr

LES ACADÉMIES D'ÉLANCOURT
1, rue de Bruxelles
78990 ÉLANCOURT
M^me^ Wibaut - Tél. : 06 33 37 09 72

RÉSIDENCE RENÉ CASSIN
3-5, rue Jacques Duclos
78280 GUYANCOURT
Tél. : 01 30 64 12 82 (résidence)
Tél. : 01 39 44 80 42 (communauté d'agglomération)

RÉSIDENCE LE JARDIN DES SCIENCES
31, boulevard Vauban
78280 GUYANCOURT
Tél. : 01 30 12 04 04 (résidence)

RÉSIDENCE LA CYBÈLE
26, rue Surcouf
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 61 38 10 65
Tél. : 01 39 44 80 42 (communauté d'agglomération)
www.adele.org

Résidences	Type de logements meublés	Nombre	Public accueilli	Loyer mensuel (toutes charges comprises, sauf le téléphone et l'EDF)	Dépôt de garantie	APL
BLAISE PASCAL	Studios 18 à 24 m²	133	Étudiants célibataires / Couple sans enfant 18-30 ans	400 à 455,24 €	1 mois de loyer	oui
	Studios 30 à 36,5 m²	19		500 à 627 €		
TOTAL		**152**				
LE GALIBIER	Studios 18 à 32 m²	300	Étudiants / Célibataires 18 à 30 ans	360 à 560 €	1 mois de loyer	oui
TOTAL		**150**				
LES ACADÉMIES D'ÉLANCOURT	Studios 19 à 30 m²	150	Étudiants / Stagiaires Célibataires / 17 à 30 ans	500 à 600 €	1 mois de loyer hors charges	oui
TOTAL		**150**				
RENÉ CASSIN	Studios 21-22 m²	112	Étudiants / Jeunes travailleurs Célibataires / Couples sans enfant 18-30 ans	377 à 414 €	1 mois de loyer hors charges	oui
	Duplex 33 m² (pour couple)	30		495,45 €		
	Appartement partagé (4 chambres individuelles de 14 m² par logement)	20		248,69 à 315,53 €		
TOTAL		**162**				
LES JARDINS DES SCIENCES	Studios 18 à 29 m²	101	Étudiants / Jeunes travailleurs alternée / Cadre en mobilité Célibataires / Couples sans enfant ⩾ 17 ans	454 à 650 €	1 mois de loyer hors charges	oui
	Studios 15 m² (Logement double : 2 chambres, 2 salle d'eau et 1 cuisine en commun)	20		450 à 550 €		
TOTAL		**121**				
LA CYBÈLE	Studios 18,70 m²	119	Étudiants / Célibataires / Couples sans enfant 18-28 ans (Frais de réservation 150 €)	402,84 € *	193,43 €	oui
	Studios T1 bis 20 m²	4		372,49 € *	206,88 €	
	Studios T2 36 m² (couple)	10		497,43 € *	269,01 €	
TOTAL		**133**				

LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE JEUNES / ÉTUDIANTS / SÉNIORS

Vous êtes étudiant, vous cherchez un logement économique, vous aimez le contact et les échanges et vous vous sentez proche des personnes âgées.

Deux associations mettent en relation des étudiants à la recherche d'un logement et des séniors en quête de compagnie, en contrepartie de quelques services qui vont d'une simple présence à des services rendus.

Pour plus d'informations sur ce nouveau concept qui se développe sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, vous trouverez ci-dessous les coordonnées des deux associations :

ENSEMBLE2GÉNÉRATIONS

31, avenue de Villeneuve l'Étang
78000 VERSAILLES
Tél. : 06 27 39 78 41
Internet : www.ensemble2generations.fr
Courriel : i.etienne@ensemble2generations.fr

LE PARI SOLIDAIRE

15, rue de Senlis
75017 PARIS
Tél. : 01 42 27 06 20
Pour tous les jeunes
Internet : www.leparisolidaire.com
Courriel : contact@leparissolidaire.fr

RÉSIDENCES JEUNES ACTIFS

RELAIS JEUNES DES PRÉS
14, allée de l'Ivraie
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 30 43 06 60
Fax : 01 30 96 62 55

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS DES 7 MARES
1, rue des Tritons
78990 ÉLANCOURT
Tél. : 01 30 13 01 30
Fax : 01 30 13 01 36
Courriel : FJT.7mares@wanadoo.fr
Internet : www.fjt7mares.fr (rubrique candidature)

RÉSIDENCE JEUNES JACQUES BREL
21, rue de Bruxelles
78990 ÉLANCOURT
Tél. : 01 30 68 82 08
Fax : 01 30 68 18 05

RÉSIDENCE DU VÉLODROME
2, rue des Tritons
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Internet : www.aljt.com

Résidences	Type de logements meublés	Nombre	Public accueilli	Frais de dossier	Loyer mensuel (toutes charges comprises, sauf le téléphone et l'EDF)	Dépôt de garantie	APL
Relais jeunes des prés	Chambres individuelles	60	Salariées/Stagiaires Célibataires/Couples sans enfant 18-30 ans	35 €	409 €	1 mois de loyer	oui
	Studios pour couples	3		65 €	627 €		
Total		**63**					
Foyer des jeunes travailleurs des 7 Mares	Chambres individuelles en appartements partagés	27 (69 lits)	Salariées, étudiants/ Stagiaires Célibataires/Couples sans enfant 18-25 ans jusqu'à 30 ans par dérogation	40 €	402 € *	384 €	oui
	Studios individuelles	28 (56 lits)			394 €		
	Studios pour couples				433 €		
Total		**55**					
Jeunes Jacques Brel	Studios 23 m²	21	Étudiants /Jeunes en formation alternée Célibataires / 18-25 ans		379,75 €	1 mois de loyer	oui
	T1 bis 32 m²	22			464,84 €		
	T2 50 m²	9			492 €		
Total		**52**					
Résidence du Vélodrome	Studios 18 m²	112	Jeunes salariés, stagiaires, intérimaires ou apprentis 18-25 ans		410 €	1 mois de loyer	oui
	Studios - de 25 m²	63			506,50 €		
	Studios + de 25 m²	8			529,50 €		
Total		**183**					

* EDF compris

LES RÉSIDENCES SOCIALES

Public accueilli :

Créées à l'origine pour héberger les travailleurs migrants, les résidences Adoma accueillent aujourd'hui toutes les personnes à la recherche d'un hébergement.

Résidence les Prés
42, rue Einstein
78990 ÉLANCOURT
Tél. : 01 30 50 29 13
- 300 chambres de 7,50 m2 / loyer : 312,70 €

Résidence Les Bleuets
8-9-11, allée de l'Ivraie
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 30 44 08 69
- 13 chambres de 9 à 12 m² / loyer : 355,81 €
- 2 studios de 20 m² / loyer : 537 €
- 2 studios de 28 m² / loyer : 586 €

Résidence les Coquelicots
8 bis, allée de l'Ivraie
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 30 44 08 69
- 111 studios de 17 à 22 m² / loyer : 421 € à 586 €
- 3 appartements T2 - T3 de 40 à 60 m² / loyer : T2 : 633 € et T3 : 676 €

Résidence La Minière
47, route de Dampierre
78280 GUYANCOURT
Tél. : 01 30 43 49 26
- 130 chambres de 7,50 m² / loyer : 298,43 €

Résidence les Alizés
5, rue Jean Zay
78190 TRAPPES
Tél. : 01 30 50 02 99
- 236 chambres de 7 m² / loyer : 320,89 €
- 60 chambres de 9 m² / loyer : 371,87 €
- 4 studios de 25 m² / loyer : 569,92 €

Résidence BOIS ROBERT
3, rue Francisco Ferrer
78210 ST CYR L'ÉCOLE
Tél. : 01.30.45.01.67
- 24 studios de 15 à 39 m² / loyer : 468 € à 585 €
- 88 chambres de 9 à 16 m² / loyer : de 400,30 € à 446 €

Résidence les Noés
2, avenue des Noés
78320 LA VERRIÈRE
Tél. : 01 30 13 03 61
- 180 studios de 15 m² / loyer : 405,78 €
- 20 studios de 20 m² / loyer : 433,51 €

Services pratiques sur la plupart des sites :

- cafétéria / salle télévision
- laverie automatique
- cabines téléphoniques
- fourniture des draps et blanchissage
- parking
- prise TV dans les chambres

Modalités d'entrée :

- un dossier d'inscription à remplir
- un mois de dépôt de garantie
- étude des candidatures par ADOMA, sauf pour les résidences

LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

COMITÉS LOCAUX POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)

25, avenue Paul Vaillant Couturier - 78190 TRAPPES
Tél. : 01 30 16 27 80 - Fax : 01 30 62 54 58 - Internet : www.cllajsqy.org

L'objectif de ces comités est l'insertion des jeunes 18-30 ans en favorisant leur accès à un logement autonome, pour qu'ils puissent, par leurs propres ressources et grâce à toutes formes d'aides (APL, ALS, ALT,...), assumer les charges d'un logement comme locataire.

Le CLLAJ intervient, uniquement sur rendez-vous, pour informer les jeunes sur les possibilités locales de logement, les aider dans leurs démarches auprès des bailleurs.

Le CLLAJ s'attache à informer les jeunes sur leurs droits et devoirs en tant que locataires. Des solutions intermédiaires du type « logements passerelles » peuvent aussi être recherchées avant l'accès au logement autonome.

PERMANENCES ADIL 78

SIÈGE

4, rue Saint-Nicolas
78000 VERSAILLES
Tél. : 0820 16 78 78 (0,12 €/mn)
Ouvert du lundi au vendredi (sauf le jeudi après-midi) 9 h – 12 h 30 / 14 h – 17 h 30
Courriel : conseil@adil78.org

Permanence GUYANCOURT

Maison de justice et du droit
Place Rabelais
Mercredi de 14h -17h
Sur rendez-vous au 01 39 30 32 40

Permanence TRAPPES

Maison de Justice et du Droit
3, place de la Mairie
Mardi de 9h - 12h / 14h – 17h
Sur rendez-vous au 01 30 16 03 20

Permanence MONTIGNY

Mairie annexe
Place Charles de Gaulle
Mercredi 9h – 12 h
Sur rendez-vous au 0 820 16 78 78

STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE

•ÉLANCOURT	01 30 66 45 16	•TRAPPES (Mairie Sce Jeunesse)	01 30 69 18 31
•GUYANCOURT	01 30 48 33 99	•VOISINS-LE-BX (Mairie Service Jeunesse)	01 30 48 58 82
•MONTIGNY-LE-BX	01 30 57 42 40		

YVELINES INFORMATION JEUNESSE

• VERSAILLES
2, place Charost 01 39 50 22 52

MISSION LOCALE

• ÉLANCOURT	01 30 69 00 44	• MAGNY-LES-HAMEAUX	01 30 57 54 14
• GUYANCOURT	01 30 57 54 14	• TRAPPES	01 30 66 75 00

LES RÉSIDENCES SOCIALES

RÉSIDENCE SAINT-PAUL
1, place Thérèse-Martin
78280 GUYANCOURT
Tél.-fax : 01 30 60 04 29

RÉSIDENCE COMPOSTELLE
67 bis, route de Troux
78280 GUYANCOURT
Tél. : 08 70 24 00 37
Fax : 01 30 44 00 37
Courriel : asso.compostelle@free.fr

ACCUEILS D'URGENCE - HÉBERGEMENT

ACCUEILLIR
25, avenue Paul Vaillant Couturier
78190 TRAPPES
Tél. : 01 30 66 06 21
Fax : 01 30 50 93 40
Courriel : association-accueillir@orange.fr
Cette association gère des logements répartis sur tout le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle permet d'héberger en appartements partagés des stagiaires, des jeunes en formation ou salariés 1er emploi.

MEDIANES LOGEMENT JEUNES - LA SAUVEGARDE
3 square de la Commune - BP 71
78194 TRAPPES CEDEX
Tél. : 01 30 66 12 85
Fax : 01 30 66 16 61
Courriel : mlj78@wanadoo.fr
Ce Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale accueille des jeunes de 18-30 ans (célibataire, couple sans enfant, familles monoparentales) et propose un hébergement temporaire ainsi qu'un accompagnement dans leurs projets et leurs démarches.

ESPÉRANCE
1, square du Val d'Anjou
78 310 MAUREPAS
Tél. : 01 34 82 60 27
Cette association gère 6 pavillons sur Maurepas (35 places) et permet d'héberger des jeunes (étudiants, en formation, contrat), des salariés, des intérimaires, des personnes en recherche d'emploi, des retraités et handicapés (structure à vocation intergénérationnelle). Elle propose un accompagnement dans leurs projets et démarches.

CHRS L'EQUINOXE
1, avenue Nicolas About
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 30 48 40 00
Fax : 01 30 48 40 40
Ce centre d'hébergement et de réinsertion sociale dispose d'un accueil d'urgence pour 15 femmes et de 95 places en insertion (tous publics).

MAISON DE LA FAMILLE
14, rue du Parc de Clagny
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 51 90 82
Association familiale proposant des chambres chez l'habitant.
Courriel : agfv@wanadoo.fr

SERVICE ACCUEIL URGENCE
(public féminin)
40, rue de la Paix
78380 BOIS-D'ARCY
Tél. : 01 34 60 43 44
Mineures et + de 18 ans acceptées avec prise en charge de l'ASE (Aide sociale à l'enfance)

SERVICE ACCUEIL URGENCE
(public masculin)
69, avenue de la République
78330 FONTENAY-LE-FLEURY
Tél. : 01 34 60 27 50
Mineurs et + de 18 ans acceptés avec prise en charge de l'ASE (Aide sociale à l'enfance)

HÔTEL SOCIAL SAINT-YVES
24 ter, rue Maréchal-Joffre
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 02 18 37
Accueil d'urgence provisoire, chambres partagées, pour hommes et femmes (+18 ans)

FOYERS D'HÉBERGEMENT / RÉSIDENCES ÉTUDIANTS À PROXIMITÉ

ADEF
Accueil pour les hommes à partir de 18 ans (stagiaires, salariés ou RMI)
31, rue de Montfort-l'Amaury
78310 COIGNIÈRES
Tél. : 01 30 50 03 19

ADEF
Accueil de jeunes travailleurs et stagiaires (18-30 ans)
27, rue Claude Bernard
78310 MAUREPAS
Tél. : 01 30 49 08 82

LA MARCOTTE
Chambre pour jeune femme et couple sans enfant (18-30 ans)
1 bis, rue de Limoges
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 51 01 00

FOYER MARCEL-CALLO
Accueil de jeunes travailleurs et étudiants de (18-25 ans)
24, rue du Maréchal Joffre
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 02 34 30
Fax : 01 39 02 33 73

ASSOCIATION LA NOUVELLE ÉTOILE
Accueil pour les femmes (majeures)
5, route de Limours
78470 SAINT-REMY-LÈS-CHEVREUSE
Tél. : 01 30 52 60 20
Fax : 01 30 57 42 07

R.J.T. Édouard-Lefèbvre
Accueil de public de 18 à 30 ans.
12, rue Lefèbvre
78000 VERSAILLES
Internet : www.aljt.com

F.J.T. « Les 119 »
Accueil mixte d'étudiants et de jeunes travailleurs de 18 à 25 ans
7, impasse René Mouchotte
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01 39 23 17 79
Courriel : fjtles119@lechesnay.fr.

RÉSIDENCE LES PORTES DU CANAL
Rue Jacques-Tati
Rue Georges-Méliès
78390 BOIS D'ARCY
Tél. : 08 25 38 38 00
Internet : www.service-logement.com

UNIVERCITY HENRI LANGLOIS
13, rue Jacques-Tati
78390 BOIS D'ARCY
Tél. : 0820 098 095
Étudiants, stagiaires, jeunes actifs et premier emploi
Internet : www.univercity.fr

RÉSIDENCE ALJT HENRI LANGLOIS
11, rue Jacques-Tati
78390 BOIS D'ARCY
Salariés, apprentis, formation professionnelle ou étudiant salariés (18/28 ans)
Internet : www.aljt.com

RÉSIDENCE JAN PALACH
4, rue Nelson-Mandela
78310 MAUREPAS
Internet : wwwarpej.fr
Courriel : maurepas@arpeg.fr

DG CAMPUS / RÉSIDENCE ÉTUDIANTE
17, rue de l'Aérostation-Maritime
78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE
Tél. : 01 30 45 38 13
Internet : www.dgcampus.saintcyr.com

PLAN SITUATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ÉTUDIANTS

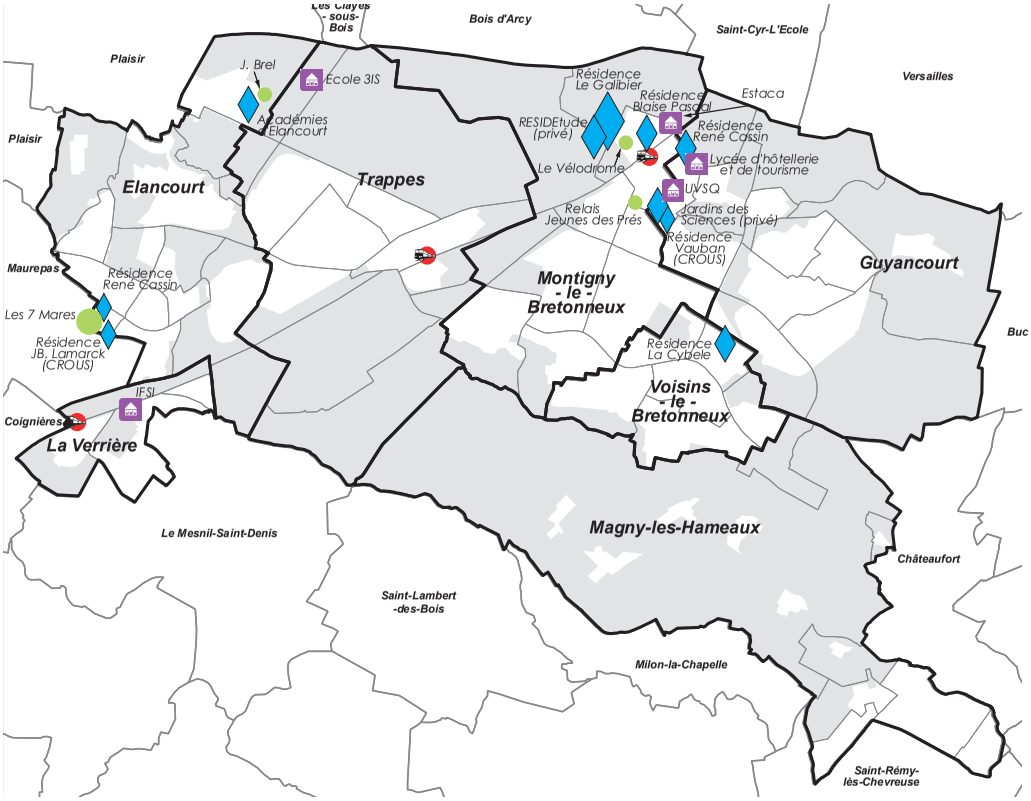

Conception cartographique : CA SQY, Observatoire de la Ville, S. Berthou
Source : Direction habitat 2015

Lieu d'enseignement

Résidence étudiante

Résidence jeunes actif

Gare

Nombre de logements

150

50

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

DIRECTION DE L'HABITAT

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118
ZA du Buisson de la Couldre
78192 Trappes Cedex

Tél. : 01 39 44 80 80

Création Casqy A. Saffre - A. Baud / impression Casqy Service reprographie - juin 2015